

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

Séance du 29 juillet 2020

Le 29 juillet 2020 à 18h00, le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Sophie ARTARIA-AMARANTINIS a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Christine CAPDEVILLE ; Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Jean-Marie LEONARDIS ; Rémi MARCENGO ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Alain ROUSSET

Etaient représentés Mesdames et Messieurs :

Magali GIOVANNANGELI représentée par Christine CAPDEVILLE
Patrick PIN représenté par Yves MESNARD
Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO

CT4/290720/24

Sur le rapport de Sophie ARTARIA-AMARANTINIS

Université du Temps Libre (UTL) – Tarifs des sorties pour la rentrée 2020/2021

L'Université du Temps Libre (UTL), créée en 1995 par la ville d'Aubagne, a été transférée au Pays d'Aubagne et de l'Etoile en juillet 2012.

L'UTL met à la disposition des adhérents un dispositif leur permettant d'acquérir des compétences, de s'initier à de nouvelles disciplines ou de renforcer des connaissances pour le plaisir d'apprendre. Ouverte à tous sans critère d'âge, l'UTL n'a cessé d'étoffer son offre très éclectique avec une programmation de septembre à juin de plus de 70 conférences, 20 ateliers, 11 séminaires, 31 stages proposés et 80 sorties à la journée. Son offre de formation est toujours renouvelée parmi des activités intellectuelles, artistiques et physiques variées. L'UTL est un lieu d'échanges, de rencontres et de partage. « *Apprendre, stimuler, partager, transmettre* » c'est la devise de l'Université du Temps Libre en Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Plus de 600 adhérents sont inscrits dans les 4 thématiques de sorties proposées à l'UTL : Archéologie-Patrimoine, Culture & découvertes, Sciences naturelles et Randonnées. Ce sont 9 cars de 25 à 50 personnes qui partent chaque mois en sorties.

Il est nécessaire de délibérer, chaque année, pour définir les tarifs des sorties à la journée de l'Université du Temps Libre et fixer les barèmes pour la période 2020/2021.

Au vu de qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20200729-CT4-290720-24- DE Date de télétransmission : 05/08/2020 Date de réception préfecture : 05/08/2020
--

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine de la Présidente de la Métropole en date du 13 juillet 2020.

Où le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de délibérer, chaque année, les tarifs des sorties de l'Université du Temps Libre ;
- Que les tarifs restent identiques à ceux de l'année 2019/2020.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De donner un avis favorable à la fixation des barèmes relatifs aux sorties à la journée, pour la période 2020/2021, comme suit :

Transports (dans un rayon de kms) Sur une base de 31 à 50 participants par bus	
Jusqu'à 50 kms	12 euros
De 50 à 150 kms	15 euros
De 150 à 250 kms	17 euros
De 250 à 400 kms	20 euros
Transports (dans un rayon de kms) Sur une base de 25 à 30 participants par bus	
Jusqu'à 50 kms	18 euros
De 50 à 150 kms	21 euros
De 150 à 250 kms	24 euros
De 250 à 400 kms	27 euros
<i>Dans le cadre de sorties avec découverte de musées, sites, parcs nationaux, fondations etc..., les tarifs suivants viendront s'ajouter aux tarifs transports.</i>	
1 ^{er} tarif	3 euros
2 ^{ème} tarif	5 euros
3 ^{ème} tarif	7 euros
4 ^{ème} tarif	10 euros
5 ^{ème} tarif	12 euros
6 ^{ème} tarif	15 euros
7 ^{ème} tarif	18 euros

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200729-CT4-290720-24-
DE
Date de télétransmission : 05/08/2020
Date de réception préfecture : 05/08/2020

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 de l'Etat Spécial de Territoire au chapitre 70 nature 7062.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO

